

# LIGUE DE BILLARD DE L'ILE-DE-FRANCE



## CODE SPORTIF BILLARD CARAMBOLE

*Livret Jeux de Série - Nationales 1 et 2*  
*Saison sportive 2025-2026*

*Version du 08 juillet 2025 applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2025*



## Table des matières

|       |                                                 |    |
|-------|-------------------------------------------------|----|
| 1     | Règles communes à toutes les compétitions ..... | 5  |
| 1.1   | Arbitrage et discipline .....                   | 5  |
| 1.1.1 | Arbitrage des matchs .....                      | 5  |
| 1.1.2 | Arbitre .....                                   | 5  |
| 1.2   | Forfait et abandon.....                         | 6  |
| 1.2.1 | Forfait .....                                   | 6  |
| 1.2.2 | Déclaration du forfait .....                    | 6  |
| 1.2.3 | Abandon .....                                   | 6  |
| 1.2.4 | Conséquences .....                              | 6  |
| 1.3   | Tenue sportive.....                             | 7  |
| 1.3.1 | Tenue sportive.....                             | 7  |
| 1.3.2 | Autres éléments sur la tenue sportive .....     | 7  |
| 1.3.3 | Publicité .....                                 | 7  |
| 1.4   | Matériel .....                                  | 7  |
| 1.5   | Directeur de jeu.....                           | 7  |
| 1.6   | Attribution des tournois.....                   | 8  |
| 1.7   | Convocations .....                              | 9  |
| 1.8   | Horaires et lieux des compétitions .....        | 9  |
| 1.9   | Début et fin des compétitions.....              | 9  |
| 1.10  | Suivi sportif.....                              | 10 |
| 1.11  | Droits à l'image.....                           | 10 |
| 2     | Championnats individuels.....                   | 10 |
| 2.1   | Composition .....                               | 11 |
| 2.2   | Finalité du championnat .....                   | 11 |
| 2.3   | Participants.....                               | 11 |
| 2.4   | Dérogations .....                               | 11 |
| 2.5   | Nombre de tournois et calendrier .....          | 12 |
| 2.6   | Classement .....                                | 13 |



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



|       |                                                     |                                       |
|-------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| 2.6.1 | Classement initial .....                            | 13                                    |
| 2.6.2 | Classement LBIF des Joueurs en cours de saison..... | 13                                    |
| 3     | Formules sportives.....                             | 14                                    |
| 3.1   | Tournoi qualificatif .....                          | 14                                    |
| 3.1.1 | Déroulement des poules qualificatives.....          | 15                                    |
| 3.1.2 | Phase finale .....                                  | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> 15 |
| 3.2   | Points de classement et bonus .....                 | 15                                    |
| 3.2.1 | Attribution des points de classement .....          | 15                                    |
| 3.2.2 | Attribution des points de bonus .....               | 15                                    |
| 3.3   | Distances et reprises .....                         | 15                                    |
| 3.4   | Prolongations .....                                 | 16                                    |
| 4     | Intempéries.....                                    | 16                                    |
| 5     | Compétition "Loisir".....                           | 17                                    |



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



## **AVANT PROPOS**

*Le présent Code Sportif est propre à la Ligue de Billard de l'Île de France*

*Il vient en complément du Code Sportif de la Fédération Française de Billard afin de clarifier la gestion des compétitions internes de la Ligue de Billard de l'Île de France.*

*Le rôle de la Commission Sportive Carambole Ligue (LBIF) est défini dans le titre V, Section 2 du Code Sportif Carambole FFB.*

*Tout Joueur s'inscrivant dans une compétition organisée par la Ligue de Billard de l'Île de France accepte de fait le présent Code Sportif.*

*Nota : le terme « Joueur » dans le présent code est générique et s'adresse aussi bien à une femme qu'à un homme.*



## 1 Règles communes à toutes les compétitions

La ligue de billard de l'Ile de France se conforme à l'intégralité du code sportif de la Fédération Française de Billard.

Le présent code précise les dispositions particulières, notamment les formules sportives, qui peuvent s'appliquer.

### 1.1 Arbitrage et discipline

#### 1.1.1 Arbitrage des matchs

Les matchs des compétitions décrites au présent code sont arbitrés.

Le club organisateur s'assure d'un nombre suffisant d'arbitres et de marqueurs. En cas de défaut du club organisateur, la compétition peut être maintenue s'il y a suffisamment de Joueurs pour assurer l'inter-arbitrage ou si la majorité des Joueurs concernés donnent leur accord pour l'auto-arbitrage, situation où l'arbitrage est assuré par l'adversaire du match en cours.

En cas d'inter-arbitrage, si le club organisateur reçoit plusieurs poules, il est recommandé de demander au Joueur libre de la poule voisine de procéder à l'arbitrage.

Dans la situation d'un match en auto-arbitrage, les litiges sont statués par le directeur de jeu et en cas de non-résolution du litige en cours de match ; le résultat est suspendu à la décision de la commission sportive de la ligue de l'Ile de France.

#### 1.1.2 Arbitre

Les règles d'arbitrage sont les règles que l'arbitre doit observer pour faire appliquer au cours des matchs les dispositions du présent code.

Lors des compétitions au niveau de la Ligue, les arbitres sont priés d'être en tenue :

- Tenue club au minimum pour les arbitres de club
- Tenue d'arbitre pour les arbitres de département, de ligue ou fédéraux

Le rôle de l'arbitre est de valider les points réalisés par les Joueurs et de veiller au bon déroulement du match.

Il est en outre le seul autorisé à replacer les billes pendant le match lorsque c'est nécessaire.



## 1.2 Forfait et abandon

### 1.2.1 Forfait

Le Joueur dont l'absence est constatée au plus tard 30 minutes après l'heure de convocation est déclaré forfait.

### 1.2.2 Déclaration du forfait

– Dans le délai prévu

Le Joueur qui ne peut pas participer à une compétition dans laquelle il est engagé doit en informer le responsable sportif et l'organisateur sept jours au moins avant le début des épreuves. Au plus tard, avant la diffusion de la convocation à la compétition.

– Hors du délai prévu

Si la déclaration n'est pas faite dans le délai prévu, c'est-à-dire avant la diffusion des convocations. La commission de discipline de la ligue d'Ile de France est saisie pour tout forfait sans motif médical ou cas de force majeure.

Les forfaits doivent obligatoirement être déclarés par mail à la commission sportive de la LBIF et au Club organisateur.

Un Joueur déclaré "Forfait non excusé", sera suspendu pour le tour suivant et son club sera pénalisé d'une amende, conformément aux règlements de la LBIF.

### 1.2.3 Abandon

Sont déclarés en abandon de compétition :

– le Joueur qui a commencé une compétition et dont l'absence est constatée au plus tard dix minutes après l'heure de début pour les matchs suivants ;

Dans les compétitions disputées par paliers et par journées, toutes les rencontres de toutes les journées d'un même palier sont considérées comme faisant partie de la même compétition.

Aucun des matchs ou rencontres éventuellement déjà disputés n'est pris en compte pour le classement de la compétition. Ils restent cependant pris en compte pour la classification annuelle des adversaires.

### 1.2.4 Conséquences

Un Joueur forfait est remplacé dans la mesure du possible ;



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



- Par le Joueur dont l'inscription n'avait pas été retenue lors d'une phase qualificative et dans l'ordre des inscriptions ;
- Par le premier Joueur non qualifié et inscrit sur la compétition en référence en phase finale d'un tournoi qualificatif ou d'une finale de ligue.

Un Joueur en abandon de compétition n'est jamais remplacé si le palier a déjà commencé.

## **1.3 Tenue sportive**

### **1.3.1 Tenue sportive**

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon.  
Le polo d'arbitre est interdit aux Joueurs.
- Pantalon de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits.
- Chaussures fermées de couleur unie.

### **1.3.2 Autres éléments sur la tenue sportive**

L'écusson ou le logo du club et/ou des armoiries de la ville doivent être placés sur la poitrine, à gauche, côté cœur.

L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du Joueur est autorisée.

### **1.3.3 Publicité**

La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur,

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un Joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus, ou considérée comme offensante.

## **1.4 Matériel**

Conformément au Code Sportif, le matériel mis à la disposition des Joueurs doit être de qualité irréprochable.

Le Club organisateur doit apporter un soin particulier à la qualité des billards.

## **1.5 Directeur de jeu**

Les épreuves se déroulant dans une même salle sont contrôlées par un directeur de jeu désigné par l'organisateur.

Le directeur de jeu a pour attributions :



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



1. d'appliquer et de faire appliquer le présent code ;
2. de faire respecter l'interdiction de fumer et de boire des boissons alcoolisées dans la salle ;
3. de vérifier le bon état et la propreté du matériel ;
4. de vérifier la régularité de la licence des Joueurs ;
5. de vérifier la tenue des Joueurs ;
6. d'organiser les tours de jeu (Joueurs, arbitres, marqueurs) ;
7. de veiller à l'affichage des horaires et des résultats provisoires ;
8. de veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
9. de veiller à la signature des Joueurs sur la feuille récapitulative des résultats et/ou sur les feuilles de marque (les feuilles doivent être gardées par le club organisateur durant toute la saison sportive en cours) ;
10. de saisir les matchs sur les sites dédiés et d'établir le classement final ;
11. le cas échéant, d'adresser au responsable sportif de l'épreuve un rapport circonstancié sur tout incident pouvant entraîner une sanction disciplinaire à l'encontre d'un Joueur.

Toutes les observations doivent figurer sur la feuille de match E2i (incidents, tenue sportive incorrecte, abandon de compétition...). La commission sportive ne peut prendre en compte une réclamation si elle n'est pas inscrite sur la feuille de match.

Le directeur doit enregistrer sur E2i les matchs, comptant pour un tournoi qualificatif sur deux jours, le jour de la phase de poules qualificatives ; seuls les matchs enregistrés permettent à la commission sportive de déterminer les Joueurs qualifiés à la phase finale du tournoi qualificatif.

Si le club organisateur gère l'ensemble du tournoi qualificatif, phase de poules et phase finale ; le directeur de jeu dispose d'un délai de 48h pour saisir l'ensemble des matchs sur E2i.

## **1.6 Attribution des tournois**

Les tournois sont attribués par la Commission Sportive de la LBIF aux clubs de la Ligue sous réserve d'acceptation par les organisateurs des règles édictées par celle-ci.

La demande d'organisation d'un tournoi doit être envoyée au responsable de la Commission Sportive 3m10 – Jeux de Série, dès la publication du calendrier sportif de la Ligue, par courriel ou courrier. En dernier ressort, la demande d'organisation peut être faite lors de la réunion des commissions sportives de l'assemblée générale de la LBIF.

En cas de défauts de clubs pour l'organisation d'un tournoi, la commission sportive de la LBIF peut imposer l'organisation du tournoi auprès des clubs des Joueurs engagés dans les compétitions de la



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



catégorie concernée et en priorité le club dont le Joueur est tête de série, puis dans l'ordre de classement en cas d'impossibilité technique.

Pour rappel, les compétitions organisées par la ligue de billard de l'Île de France sont prioritaires à toutes compétitions de niveau inférieure (comité et club).

## **1.7 Convocations**

Une semaine avant le début du tournoi, les convocations précisant les lieux et horaires seront disponibles sur le site [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr).

Les Joueurs sont invités à consulter avant la date de la compétition leur convocation sur le site [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr), la commission sportive LBIF n'est pas responsable des envois des convocations individuelles et peut apporter toutes modifications nécessaires au bon déroulement des compétitions.

En cas de forfait, un Joueur inscrit mais non retenu (en liste d'attente), pourra être convoqué par le responsable de la Commission Sportive 3m10 – Jeux de Série. Il remplacera le Joueur forfait dans la poule en lieu et place de celui-ci.

## **1.8 Horaires et lieux des compétitions**

Les horaires et lieux des matchs seront à la disposition des Joueurs et des clubs une semaine avant le début des tournois sur le site [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr).

Les convocations seront faites principalement pour le dimanche 8h30, sauf demande du club l'accueillant par mail auprès du responsable LBIF JDS 3.10 ([cscarjds310@lbif11.fr](mailto:cscarjds310@lbif11.fr)) au moins 3 semaines avant la date de la compétition

Aucune dérogation ne sera acceptée pour effectuer des changements de lieux, d'horaires, voire de composition des poules après la publication des convocations sur le site [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr).

Toutes modifications de poules engageraient systématiquement la saisine de la Commission de Discipline de la LBIF.

## **1.9 Début et fin des compétitions**

La compétition démarre à l'heure indiquée sur la convocation et se termine à proclamation des résultats.



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



Les tournois qualificatifs se déroulent sur la ½ journée, la répartition des Joueurs pour composer les poules qualificatives dépend du classement des Joueurs, tel que défini au chapitre classement du présent code sportif, suivant la méthode du serpent.

Si les poules sont réparties dans des clubs différents, le début de la compétition est défini sur la convocation de la poule et peut-être différent d'une poule à une autre.

## **1.10 Suivi sportif**

La gestion sportive du tournoi doit être assurée à l'aide d'un support informatique. L'organisateur doit disposer d'un micro-ordinateur type PC équipé d'un logiciel Microsoft Excel.

Le responsable de la Commission Sportive 3m10 – Jeux de Série fournit aux clubs le programme conçu à cet effet.

Le résultat des poules qualificatives doit parvenir au responsable de la Commission Sportive 3m10 – Jeux de Série par courriel à [cscarjds310@lbif11.fr](mailto:cscarjds310@lbif11.fr) dans les 48 heures.

Le responsable de la Commission Sportive 3m10 – Jeux de Série gère le classement permanent du circuit.

La Commission sportive de la LBIF est seule habilitée à statuer sur les cas non prévus au présent règlement.

## **1.11 Droits à l'image**

Au cours de la saison sportive, des photographies et vidéos des Joueurs pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre sportif sur le site de la ligue de billard de l'Ile de France [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr) et les éventuelles diffusions en direct des matchs sur un site internet dédié à la compétition.

Ces images et vidéos sont conservées pour une période de 10 ans et pourront être effacées à la demande expresse des Joueurs concernés.

Pour les majeurs, l'inscription aux compétitions vaut acceptation du présent code sportif et en cas de refus caractérisé du Joueur d'une diffusion des matchs en direct, la commission sportive LBIF pourra accorder un forfait excusé au Joueur.

Pour les mineurs, une autorisation parentale expresse et spéciale est requise.

# **2 Championnats individuels**



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



## 2.1 Composition

Les championnats organisés par la LBIF concernent les catégories suivantes :

- Cadre 47/2 Nationale 1
- Cadre 47/2 Nationale 2
- 1 Bande Nationale 1
- 1 Bande Nationale 2
- Libre Nationale 1
- Libre Nationale 2

## 2.2 Finalité du championnat

Le championnat est qualificatif pour la finale de la Ligue de Billard de l'Île-de-France. Le vainqueur de chaque finale de ligue représentera la LBIF au championnat de France.

## 2.3 Participants

Le Joueur devra obligatoirement s'inscrire sur le site [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr) avant la date limite d'inscription au tournoi.

La période d'inscription pour chaque tournoi débute 4 semaines avant le tournoi concerné, le samedi à 18h00 et se termine 10 jours avant le tournoi, le mardi à 19h00.

Les joueurs inscrits hors délais sont sur liste d'attente et peuvent être retenus uniquement pour compléter les poules dans l'ordre chronologique des inscriptions pour tout Joueur de la catégorie ou ayant une dérogation.

Le Joueur inscrit devra :

- Être classé dans la catégorie correspondant au tournoi,
- Être licencié à la date limite d'inscription du tournoi (un Joueur non licencié ne peut pas participer à cette compétition),
- Être en tenue conformément au Code Sportif.

## 2.4 Dérogations

Un joueur d'une catégorie inférieure pourra bénéficier des dispositions dérogatoires ci-après.



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



Le Joueur répondant aux critères suivants pourra s'inscrire sous réserve de la validation du responsable de la commission sportive dès l'ouverture des inscriptions à la compétition sur le site [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr) :

- Un Joueur de la catégorie immédiatement inférieure ayant remporté son championnat la saison n-1 au niveau du comité ou de la ligue dans le mode de jeu concerné.
- Un Joueur de la catégorie immédiatement inférieure ayant disputé au moins trois matchs et dépassé la moyenne plafond de sa catégorie à l'issue de la première compétition de la saison peut être autorisé à participer aux épreuves de la catégorie supérieure.
- Un Joueur classifié pour la première fois sur la base de la moyenne annuelle qui descend de catégorie alors qu'il avait une étoile peut participer valablement aux compétitions de son ancienne catégorie ; ce choix, définitif pour l'ensemble de la saison, porte sur la totalité des compétitions auxquelles le joueur participe.

Le Joueur répondant aux critères suivants pourra s'inscrire sous réserve de la validation du responsable de la commission sportive à la fin du délai d'inscription soit 10 jours avant la compétition à partir du mardi 19h00 pour compléter les poules qualificatives et participer au tournoi qualificatif sur le site [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr) :

- Un joueur d'une catégorie inférieure peut participer à la catégorie immédiatement supérieure.

Ces dérogations ne concernent que l'engagement en compétition. Elles n'ont pas pour effet de modifier la classification des joueurs qui en bénéficient. La Commission Sportive de la LBIF est l'instance habilitée à accorder et enregistrer les dérogations. Elles ne sont valables que pour une seule saison.

## **2.5 Nombre de tournois et calendrier**

Les championnats des catégories Nationale 1 et Nationale 2 se composent d'un nombre de tournois qualificatif attribués chaque année par la Commission Sportive lors de l'assemblée générale de la LBIF. Chaque championnat comporte 4 tournois qualificatifs (sauf la partie Libre qui n'en comporte que 2).

Seuls les 3 meilleurs tournois qualificatifs pour chaque Joueur seront retenus pour l'établissement du classement général.

Le calendrier sportif LBIF détermine une liste de dates qui est communiquée aux Comités départementaux de Billard, au plus tard le jour de l'assemblée générale de la LBIF.

Il est disponible sur le site [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr)



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



Les tournois sont attributifs de points de classement et de points de bonus.

## **2.6 Classement**

### **2.6.1 Classement initial**

A l'issue de la saison précédente, le responsable de la Commission Sportive établit le classement des Joueurs de la manière suivante :

1. Classement des Joueurs issus de la catégorie supérieure,
2. Classement des Joueurs finalistes de Ligue de la saison n-1,
3. Classement des Joueurs dans l'ordre décroissant à la moyenne générale de référence au 1er septembre de la saison.

### **2.6.2 Classement LBIF des Joueurs en cours de saison**

A l'issue de chaque poules qualificatives, chaque Joueur participant reçoit un nombre de points en fonction de ses résultats. Le cumul de ces points détermine le classement pour les tournois suivants.

Après le dernier tournoi de la saison, il détermine les participants à la finale de ligue de la LBIF.

Les finales de ligue sont composées d'une poule unique de 4 ou 6 Joueurs (6 Joueurs uniquement si plus de 20 joueurs ont disputés les phases de qualification).

Ces classements sont disponibles sur le site [www.lbif11.fr](http://www.lbif11.fr)



## 3 Formules sportives

La commission sportive carambole 3.10m de la ligue de billard d'Ile de France est seule habilitée à formuler les tournois pour le championnat des catégories N1 et N2.

L'organisation des tournois dépend de plusieurs critères dont le nombre de clubs organisateurs, l'équipement des clubs organisateurs et le nombre de participants défini par le premier tournoi qualificatif.

La commission sportive carambole 3.10m organise les tournois qualificatifs tels que définit dans les paragraphes ci-après.

Les tournois se dérouleront sur une 1/2 journée.

Si le nombre de participants est inférieur à 6, la formule sportive sera une poule unique.

### 3.1 Tournoi qualificatif

#### 3.1.1 Déroulement des poules qualificatives

L'ensemble des participants sont répartis en poules qualificatives de 4 Joueurs, si le nombre total de Joueurs n'est pas un multiple de 4, certaines poules seront de 3 joueurs à la discrétion du responsable de la commission sportive carambole 3.10m LBIF.

Les poules se déroulent conformément au Code Sportif avec distance réduite 1 et limitation de reprises pour toutes les catégories.

L'arbitrage est pour les phases de poule de qualification est assuré par les clubs organisateurs ; l'inter-arbitrage et l'auto-arbitrage sont tolérés dans les conditions définies au chapitre arbitrage des matchs.

A l'issue des poules, un classement est établi par poule dans l'ordre des critères suivants :

1. Nombre de points matchs,
2. Moyenne générale,
3. Moyenne particulière,
4. Meilleure série
5. Moyenne d'arrivée (moyenne indiquée sur la convocation)



## **3.2 Points de classement et bonus**

### **3.2.1 Attribution des points de classement**

A l'issue de chaque tournoi, les Joueurs obtiennent des points de ranking en fonction du type de tournoi et de leurs résultats :

Plusieurs cas de figure :

- Poules de 4 :

Le vainqueur marque 25 points

Le 2° marque 20 points

Le 3° marque 15 points

Le 4° marque 10 points

- Poules de 3 :

Le vainqueur marque 25 points

Le 2° marque 20 points

Le 3° marque 15 points (si au moins 1 match nul)

Le 3° marque 10 points (si tous les matches perdus)

### **3.2.2 Attribution des points de bonus**

Les tournois donnent lieu à des points bonus basés sur la moyenne générale à l'issue de la journée de compétition.

Moyenne générale inférieure à la catégorie : 0 point

Moyenne générale dans la catégorie : 1 point

Moyenne générale supérieure à la catégorie : 2 points

## **3.3 Distances et reprises**

Pour toutes les phases qualificatives, les distances sont :

- Cadre 47/2 Nationale 1 : 150 points ou limitées à 15 reprises
- Cadre 47/2 Nationale 2 : 100 points ou limitées à 15 reprises
- 1 Bande Nationale 1 : 80 points ou limitées à 23 reprises
- 1 Bande Nationale 2 : 60 points ou limitées à 26 reprises
- Libre Nationale 1 : 200 points ou limitées à 13 reprises
- Libre Nationale 2 : 150 points ou limitées à 20 reprises



# Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



Pour toutes les finales de Ligue, il y a reprise égalisatrice sans prolongation.

Pour toutes les phases de chaque finale de Ligue, les distances sont :

- Cadre 47/2 Nationale 1 : 200 points ou 20 reprises
- Cadre 47/2 Nationale 2 : 120 points ou 20 reprises
- 1 Bande Nationale 1 : 100 points ou 28 reprises
- 1 Bande Nationale 2 : 80 points ou 35 reprises
- Libre Nationale 1 : 250 points ou 16 reprises
- Libre Nationale 2 : 180 points ou 25 reprises

## 3.4 Prolongations

Il n'y a pas de prolongation en poules qualificatives ni lors des finales LBIF.

## 4 Intempéries

En cas d'alerte vigilance rouge sur la région de l'île de France en date de la compétition, toutes les compétitions concernées sont annulées.

## 5 Compétition « Loisir »

La catégorie N1 au Cadre 71/2 n'étant pas officiellement reconnue par la Fédération Française de Billard, la Ligue Ile de France organise 2 journées + 1 finale au Cadre 71/2 N1.

Les résultats seront notés sur E2I dans la catégorie « Loisir »

Les joueurs inscrits pour ces journées ne devront pas être classés avec une moyenne supérieure ou égale à 18.00 sur E2I catégorie Cadre 71/2 Master et être classés au minimum en Nationale 2 au Cadre 47/2

Ces journées seront organisés en mode « tournoi » sur la journée avec poules de 3 ou 4 selon le nombre d'inscrits puis ½ finales et finale.

Les poules seront composées selon la méthode du serpent d'après le classement suivant :

Pour le 1<sup>er</sup> tournoi :

- Classement au Cadre 71/2 Masters
- Classement au Cadre 47/2 N1 et N2 LBIF

Pour le tournoi suivant :



## Livret Jeux de Série LBIF - N1 et N2



- Classement du précédent tournoi
- Classement au Cadre 71/2 Masters
- Classement au Cadre 47/2 N1 et N2 LBIF

La distance pour ces poules qualificatives sera de 120 pts ou 10 reprises en poules et 150 points ou 10 reprises en phase finale (1/2 finales + finales) avec reprise égalisatrice en poules uniquement, prolongation égale à 10% de la distance selon l'article 6.2.15 du règlement fédéral

L'attribution des pts de ranking est le suivant :

Vainqueur : 25 pts

Finaliste : 20 pts

3/4 : 15 pts

5/8 : 10 pts

La Finale de Ligue comprendra les 4 meilleurs Joueurs à l'issue des 2 journées, elle sera jouée en poule unique de 4 selon l'article 6.2.09 du règlement fédéral et la distance sera de 150 points ou 10 reprises (avec reprise égalisatrice sans prolongation).

**La Commission Sportive Carambole LBIF**  
**Jeux de Série 3.10**